



**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 FEVRIER 2025**

Nombre de conseillers en exercice	29
De présents	20
De votants	29

L'an deux mille vingt-cinq, le six février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT BONNET DE MURE, étant assemblé en session publique ordinaire, salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire.

**Date de la convocation :**

31/01/2025

**Date de l'affichage :**

31/01/2025

**Résultat du vote :****Pour :** 29**Contre :** 0**Abstentions :** 0

Présents : Mesdames, OTT Amandine, SAUNIER Audrey, PINTON Martine, SANTESTEBAN Danièle, CHABERT Josiane, BEDDELEEM Karine, DA CRUZ Lydie, CHAZALLET Marie-Thérèse, CAUCHOIS Sandra, MONIN Sylvie.

Messieurs, JOURDAIN Jean-Pierre, JEANNOT Michel, SUSINI Olivier, JOVET Jean Marc, LIEVRE Vincent, BUIS Nicolas, PICHOL-THIEVEND Corentin, DUBUIS Thierry, STEPHAN Alain, PETRICIG Francis.

**Pouvoirs :**

Mme MASSON Laurence donne pouvoir à Mme PINTON Martine

Mme JASTRZAB Claudine donne pouvoir à M. PICHOL-THIEVEND Corentin

Mme TARDY Emilie donne pouvoir à OTT Amandine

Maud LEPERCQ donne pouvoir à Mme MONIN Sylvie.

M. LAURENT Cédric donne pouvoir à Mme SAUNIER Audrey

M. DEMEREAU Jean-Paul donne pouvoir à JOURDAIN Jean-Pierre

M. DI ROLLO Gérard donne pouvoir à M. JEANNOT Michel

M. LENTI Allan donne pouvoir à M. PETRICIG Francis

M. CONDOMINES Elian donne pouvoir à M. DUBUIS Thierry

Absents : néant

Mme OTT Amandine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**2025-005. SERVICES TECHNIQUES – MOBILITÉ DES TERRITOIRES LYONNAIS – AVIS SUR PROJET ARRÊTÉ****Rapporteur : Mme Josiane CHABERT**

Madame Josiane CHABERT indique que, par un courrier du 22 novembre 2024, a été sollicité l'avis du conseil municipal de la commune de Saint Bonnet de Mure sur le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais, arrêté par le conseil d'administration de SYTRAL Mobilités le 21 novembre 2024.

Au regard des enjeux présentés par ce document stratégique, la commune de Saint Bonnet de Mure a souhaité que ses préoccupations s'expriment à travers une contribution générale, établie à l'échelle du territoire.

Cet avis fera l'objet d'une délibération du conseil de la Communauté de Commune de l'Est Lyonnais (CCEL), lors de sa séance du 25 février 2025, au regard des compétences exercées par cette collectivité, et de son statut d'autorité organisatrice de la mobilité,

La commune de Saint Bonnet de Mure a d'ores-et-déjà souligné auprès de la CCEL, la nécessité d'appréhender les spécificités de notre territoire, qui constitue (avec la Métropole de Lyon et la

Communauté de Communes du Pays de l'Ozon) le bassin de mobilité « de l'agglomération lyonnaise ». En particulier, des objectifs de report modal adaptés, distincts de ceux affichés pour la Métropole de Lyon, devront être définis.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **D'AUTORISER** la CCEL à émettre un avis pour le compte de la mairie de Saint Bonnet de Mure, sur le projet de Plan de mobilité des territoires lyonnais, arrêté par le conseil d'administration du SYTRAL Mobilités

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **AUTORISE** la CCEL à émettre un avis pour le compte de la mairie de Saint Bonnet de Mure, sur le projet de Plan de mobilité des territoires lyonnais, arrêté par le conseil d'administration du SYTRAL Mobilités

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits,

Je soussigné Jean-Pierre JOURDAIN, Maire, certifie le caractère exécutoire de cette délibération

- qui a été publiée le **10 FEV. 2025**

- et transmise à Madame la Préfète du Rhône.

Le **10 FEV. 2025**  
Le Maire,  
Jean-Pierre JOURDAIN

